



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

AVIS PUBLIC

SUSPENSION DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT - RÉGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2018 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE MATÉRIEL ROULANT ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE CINQ CENT MILLE DOLLARS (500 000 \$) NÉCESSAIRE À CETTE FIN

Dans le cadre de la mise en place de mesures exceptionnelles afin de limiter la propagation de la COVID-19 (coronavirus) et conformément à l'arrêté 2020-008 du 22 mars 2020 toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal est suspendue ou remplacée. Afin de se conformer aux exigences, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Colomban a adopté, à la séance ordinaire 14 avril 2020, la résolution 129-04-2020.

Celle-ci autorise la suspension temporaire de la procédure d'enregistrement prévue le 07 et 08 avril 2020 portant sur le règlement d'emprunt suivant :

- ✓ Règlement d'emprunt numéro 2018 décrétant l'acquisition de matériel roulant et autorisant un emprunt de cinq cent mille dollars (500 000 \$) nécessaire à cette fin;

La procédure d'enregistrement sera reprise ultérieurement.

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE SEIZIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE VINGT.

Guillaume Laurin-Taillefer
Greffier
greffe@st-colomban.qc.ca